

Beiträge zur Geschichte der Stadt Vianden

während des dreissigjährigen Krieges.

D^r N. VAN WERVEKE.

7^o 1629, November 12. *Luxemburg.*—*Befehl des Statthalters an die Stadt Vianden, das halbe Fähnlein des Baron de la Baume ins Quartier zu nehmen.*

Très-chiers et spéciaux. Je vous fais la présente pour vous dire que, retournant en garnison la moitié de la compagnie de cavallerie de Monsieur le Baron de la Baume, vous ayez, comme avez fait ci-devant, à la recevoir et loger en la manière accoustumée. Sur ce nostre seigneur vous ayt en sa sainte garde. De Luxembourg, le 12^o de novembre 1629.

Christoffle, conte et seigneur d'Ostfrise et d'Emde.

Adresse: A nos très-chiers et spéciaux les justicier et eschevins de la ville de Vianden etc.

8^o 1633, Oktober 20. *Diedenhofen.*—*Befehl des Gouverneurs an den Richter der Stadt Vianden, der Pest halber das zu Vianden liegende Fähnlein nach Neufchâteau abziehen zu thun.*

Très-cher et spécial. Attendu que la contagion règne encores en la ville de Vianden, je vous envoie ici joints les ordres pour faire marcher la compagnie vers Neufchâteau; vous les envoyerez au capitaine avec un personnage capable de les garder jusques aux environs dudit Neufchâteau. Sur ce, le seigneur vous ait en sa sainte garde. Thionville, le 20^e d'octobre 1633.

Christoffle, conte d'Ostfrise.

Adresse: A Monsieur Monsieur Steinbein, richter de Vianden.

9^o 1633, November 28. *Luxemburg.*—*Befehl des Gouverneurs an die Stadt Vianden, ein Fähnlein Fuszvolk bei sich aufzunehmen.*

Très-chers et spéciaux. Ayant en suite de l'ordre exprès de Son Altesse trouvé convenir de faire entrer à Vianden une compagnie d'infanterie du tercio*) du maistre de camp le sieur de Custine, j'ays bien voulu vous en advertir par ceste, et de la part de Sa Majesté ordonner qu'avez à la recevoir et loger en la manière accoustumée. Et sur ce nostre seigneur vous ayt en sa sainte garde. De Luxembourg le 28^e de novembre 1633.

Christoffle, conte d'Ostfrise.

Adresse: A nos très-chiers et spéciaux les justicier et eschevins de la ville de Vianden etc.

10^o 1634, Oktober 29. *Luxemburg.* — *Befehl des Gouverneurs an die Stadt Vianden, das Fähnlein Bohemont und O Rekruten vom Fähnlein Saily ins Quartier zu nehmen.*

Très-chiers et spéciaux. Ayant trouver convenir de faire entrer à Vianden le capitaine Bohemont avec sa compagnie et le lieutenant avec trente hommes de recrutes de la compagnie du capitaine de Saily du régiment du sieur conte d'Hoochstrate, j'ays bien voulu vous en advertir par

*) *Tercio* ist der spanische, im 16. und 17. Jahrhundert in den Niederlanden vielfach übliche Ausdruck für *Regiment*.